



Communiqué de presse - 27 avril 2016

## **Des grèves à répétition incompréhensibles**

**Dans un contexte concurrentiel très défavorable au transport ferroviaire, les grèves à répétition viennent, une fois de plus, sanctionner les voyageurs et les chargeurs. Ces mouvements nuisent à l'image du secteur ferroviaire et pénalisent son économie déjà fortement fragilisée.**

Les voyageurs sont les premiers touchés par les interruptions du service public de transport ferroviaire qui impactent leur vie professionnelle et personnelle. De même, les chargeurs qui privilégient le fret ferroviaire sont fortement pénalisés.

Pour cette raison, l'UTP déplore, après les grèves des 9 et 31 mars derniers, les nouveaux mouvements des 26 avril et 28 avril.

Pour l'UTP, le mouvement de grève du 26 avril spécifique à la branche professionnelle est incompréhensible puisque les acteurs de la négociation – l'UTP, qui représente les employeurs, et les organisations syndicales – ont, depuis plusieurs mois, arrêté conjointement un calendrier de négociations. Le second mouvement de grève du 28 avril ne se justifie pas davantage.

Ces mouvements vont, une nouvelle fois, pénaliser les clients : voyageurs et chargeurs et, ce faisant, nuire à toute l'économie nationale, qui doit relever de nombreux défis. Enfin, la situation financière des entreprises ferroviaires est déjà extrêmement tendue et ces perturbations vont la fragiliser davantage.

L'UTP regrette ce recours systématique à la confrontation au détriment de la recherche de compromis dont l'objectif est d'adapter les services des opérateurs de transport ferroviaire à un environnement économique exigeant et de répondre à l'attente des clients qui souhaitent un service à la qualité renforcée.

L'UTP rappelle sa très forte volonté d'aboutir à une convention collective nationale moderne, à la fois protectrice des droits et intérêts des salariés de la branche ferroviaire, assurant la sécurité ferroviaire, valorisant la pratique d'un dialogue social de proximité et permettant aux entreprises qui la composent d'exercer leurs activités dans un cadre viable et socialement responsable.

L'UTP prendra donc toutes ses responsabilités en émettant des propositions dès la prochaine réunion de la Commission mixte paritaire, le 10 mai prochain, pour aboutir à un projet d'accord pour le volet organisation du travail de la future convention collective nationale ferroviaire.

### **Contacts**

Claude Faucher – Délégué général de l'UTP. Tél. : 01 48 74 73 67.

Dominique Fèvre – Directrice de la Valorisation et de la Communication. Tél.: 01 48 74 73 46.

Benoît Juéry – Directeur Département des Affaires sociales. Tél. : 01 48 74 73 24.

**UTP**

L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est l'organisation professionnelle regroupant les entreprises de transport public urbain, les entreprises de transports ferroviaires (voyageurs et fret) et les gestionnaires d'infrastructure ferroviaire en France. Elle représente la profession et défend les intérêts collectifs de ses adhérents auprès des institutions françaises et européennes. L'UTP représente plus de 180 entreprises de transport urbain et ferroviaire réparties sur le territoire français et incarne l'unité de la branche ferroviaire.

[www.utp.fr](http://www.utp.fr)